



AUBRY Alexia
Ingénieur d'étude - Experte en économie de l'élevage

L'Ifip propose un appui-conseil et son expertise technique à la demande d'experts mandatés ou de parties mobilisées après un sinistre.

Dans le cadre de procédures ou de contentieux y faisant suite, l'Ifip intervient pour une prestation de conseil à la demande de l'une des parties, de celle de l'expert désigné par le Tribunal ou de tout autre expert impliqué.